

L'écho Marcellin



Photo rentrée scolaire 2020

Bulletin municipal N°1

Élaboré par la commission « communication » composée de
-Mesdames BARNOUIN Karina et POYOL Julie
Et Messieurs RAINERI Gérard, MORALES David et MARCHWACKI Éric.
Imprimé par nos soins.

Ne pas jeter sur la voie publique.



Le Mot du Maire.

Chères Marcellinoises, Chers Marcellinois

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, nos chers petits sont rentrés, l'école de l'Adret compte cette année 23 maternelles et 13 CP, CE1 et CE2.

Madame Juren, directrice, les a accueillis dans un protocole sanitaire allégé mais néanmoins strict. Je vous rappelle à cet effet qu'une circulaire préfectorale impose le port du masque aux adultes dans un rayon de 30 mètres autour des établissements scolaires.

Saluons aussi l'arrivée de Sophie Ducourant, notre nouvelle professeure des écoles qui remplace une autre Sophie (Duval) partie à la retraite.

J'espère de tout cœur que, les premiers frimas n'accentueront pas la propagation de ce qui est devenu au fil des mois notre ennemi intime.

Pour l'avenir de nos enfants que nous soyons pro ou anti masques restons vigilants.

Prenez soin de vous !

M. RAINERI Gérard, Maire.

Retrouvez nous sur le site internet du village :
www.st-marcellin-vaision.fr

Vos élus, à votre écoute !



Gérard RAINERI
Maire de la commune

Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux (CCVV),
Membre des commissions « affaires scolaires du Rassemblement Pédagogique Intercommunal (RPI) »,
« aménagement du territoire », « environnement » et « tourisme ».

Titulaire au syndicat Rhône Aygues Ouvèze (RAO) et membre de la commission « Finances ».

Suppléant au Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) et à l'association Communes forestières du Vaucluse.

Membre du bureau au Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP).



Karina BARNOUIN

1^{ère} adjointe.

En charge des commissions « Urbanisme environnement », et « Action Sociale et Sanitaire ».

Membre des commissions « Finances », « Travaux », « Défense et Sécurité »,
« Manifestations culturelles », « Affaires Scolaires », « Communication ».

Conseillère communautaire suppléante, membre de la commission Impôts Directs.

Suppléante au RAO.

David MORALES

2^{ème} adjoint.

En charge des commissions « Finances Publiques »
et « Communication ».

Membre de la commission « Manifestations culturelles »

Suppléant au RAO et au Parc Naturel du Mont-Ventoux.





Michel ABELY

Conseiller municipal en charge de la commission « Travaux, Voirie, Assainissement, Cimetière ».

Membre de la commission « Manifestations culturelles »

Membre de l'association « communes forestières du Vaucluse » et au Syndicat Mixte Forestier puis au Comité Communal des Feux de Forêt de Vaison. Titulaire au Parc Naturel du Mont Ventoux.



Erick BOLLE

Conseiller municipal en charge de la commission « Défense et Sécurité »
Membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

Membre de la commission « Urbanisme et Environnement »
et de la commission « Manifestations culturelles »

Titulaire au Syndicat d'Électrification de Vaucluse (SEV).



Hubert COLIN

Conseiller municipal, membre des commissions « Affaires scolaires »
« Finances », « Manifestations culturelles » et « Affaires agricoles ».



Patrick COLIN

Conseiller municipal en charge de la commission « Affaires Agricoles ».
Membre des commissions « Manifestations culturelles », « Finances »
« Travaux ».

Titulaire au RAO.

Représentant la commune à la Fédération Française des Villes Oléicoles.



Guillaume DUTFOY

Conseiller municipal en charge de la commission « Manifestations culturelles et des Festivités ».

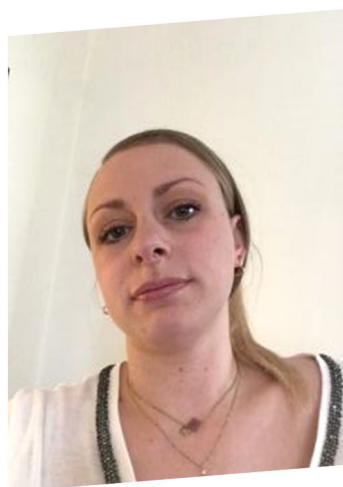
Membre des commissions « Finances », « Urbanisme », « Travaux »

Suppléant au Syndicat Mixte Forestier et au Comité Communal des Feux de Forêt Vaison.

Éric MARCHWACKI

Conseiller municipal en charge de la commission « Affaires Scolaires, Restaurant scolaire et Centre de loisirs ».

Membre des commissions « Manifestations culturelles », « Communication »



Julie POYOL

Conseillère municipale membre des commissions « Communication » et « Travaux » « Action Sociale et Sanitaire » et « Manifestations culturelles »

Yohan REYNAUD

Conseiller municipal. Membre des commissions « Manifestations culturelles », « Affaires agricoles », « Urbanisme », « Travaux ».

Suppléant au Parc Naturel du Mont-Ventoux.



1^{ère} réunion de quartier aux Chênes Verts

Les riverains du chemin, en présence de Messieurs RAINERI, Maire et BOLLE, Conseiller municipal et ancien géomètre, ont évoqué ensemble divers sujets, à savoir :



l'état de la voirie,
l'entretien des
valats, la gestion des
eaux pluviales et
pour finir les
déchets.
La commission
« travaux » se
réunira
prochainement pour
prioriser les
chantiers et les faire
chiffrer en vue du
budget 2021.



autres réalisations.....de la commission « travaux »



La nouvelle cuisine des enseignantes et des enfants lors de la confection des gâteaux a été achevée durant l'été. Merci à l'entreprise « accord bois » pour la rapidité d'exécution. Les enseignantes sont ravies.

Avant travaux



Après travaux

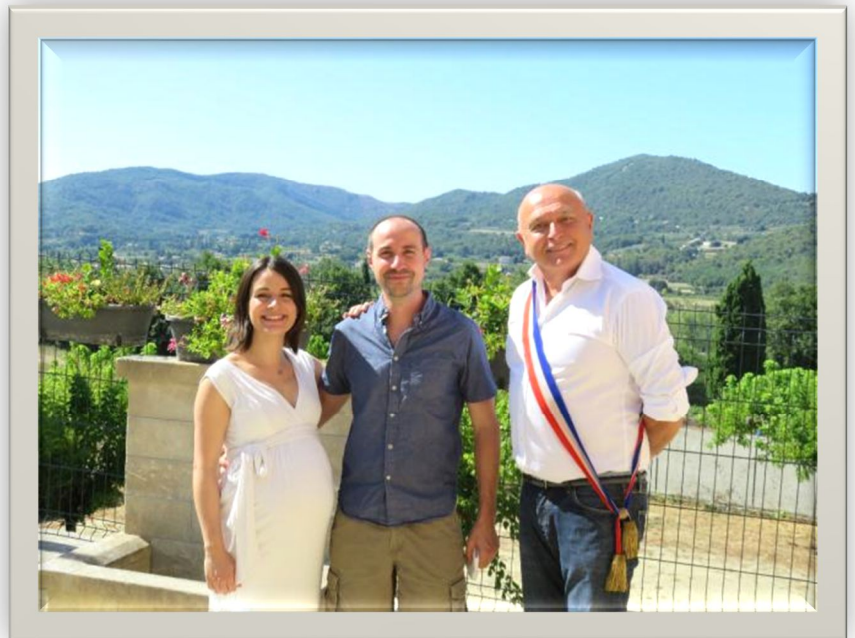
Carnet rose....et état-civil

*Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de
Camille COLIN né le 25 mai à Carpentras*



*Félicitations à Manon et Alexandre pour leur premier
bébé, Marceau DUBOIS BOUDIER est né le 19 juin à
Carpentras*

*1^{er} pacs signé en mairie
le 14 août.
La municipalité
présente tous ses vœux
de bonheur à Julie
BERAGNE et Florian
JOUVE.*



*.....et comme un bonheur n'arrive
jamais seul, les jeunes pacsés sont heureux
de vous présenter **Olivia JOUVE** née le 21
août.*



*La municipalité a décidé d'offrir un présent à tous les
enfants nés en 2020.*

La rentrée scolaire 2020/2021

Les mots des élèves de CP, CE1 et CE2 sur la rentrée.



Mardi 8 septembre 2020

Antoine : C'était bien mais ça fait une sensation bizarre d'être au CE2.

Jean : Ça m'a plu parce que j'ai retrouvé tous mes amis.

Yzia : J'ai trouvé que c'était très bien, j'aime bien l'école.

Luisa : J'ai bien aimé parce qu'à la rentrée il y avait de l'Art et c'est trop bien. C'est ma matière préférée.

Luis : C'était trop bien d'être en CE1.

Timéo : C'était bien parce que je me languissais d'aller au CP.

Calie : Moi, je n'ai pas pu parce que je n'étais pas là tout le temps.

Camille : J'ai bien aimé parce que j'ai retrouvé tous mes copains. Mais ce que je n'ai pas trop aimé, c'est les masques.

Hélie : Bien.

Mathilde : J'aime bien l'école, tout s'est bien passé.

Maxence : Ça me fait bizarre d'être au CE2.

Livio : C'était bien de retrouver tous mes amis, copains et copines.

Centre de loisirs « le chat botté »



Avec la rentrée des classes, le CLAE (centre de loisirs attaché à l'école) a repris du service avec l'accueil des enfants matin et soir mais également le midi avec l'encadrement du temps cantine sur les deux écoles du RPI (regroupement pédagogique intercommunal). Une rentrée qui se veut pleines de projets. Pas une minute à perdre ; enfants et animateurs sont très heureux de se retrouver après tous ce temps sans se voir, car certains enfants n'étaient pas revenus depuis mars dernier : date du confinement.

Les apprentis éco citoyens ont décidé cette année de continuer le projet de serviette en tissus afin de limiter leurs impacts carbone sur la planète. "Une serviette en papier demande de couper des arbres et d'utiliser énormément d'eau pour être produite. Sur la cantine cela faisait beaucoup de serviettes " peuvent nous expliquer plusieurs enfants questionnés à ce sujet.



Alors tous les enfants ont ressorti leurs serviettes en tissus des placards et avec ce petit geste, ils protègent plusieurs arbres et l'eau dont notre département manque terriblement.

Mais pour vivre des projets en groupe et échanger il faut savoir vivre ensemble et communiquer. Alors pendant les divers temps du CLAE les enfants essaient de poser des couleurs sur leurs émotions et

sentiments...la clé peut être d'une belle communication ...

Info scolarité :

Le département de Vaucluse a décidé le maintien des aides à la scolarité sous forme de bourses. Vous téléchargez les demandes de bourses départementales sur le site



www.vaucluse.fr et disponibles sous format « papier » courant septembre dans les collèges.

Je prends rendez-vous pour accéder à la déchetterie UNIQUEMENT POUR LES DECHETS VERTS



Par internet sur www.vaison-ventoux.fr

OU



Par téléphone au 04 90 36 58 52
De 9h à 12h du lundi au vendredi



Je donne mon n° de carte d'accès pour m'identifier



Je me rends à la déchetterie aux dates et horaires convenus. **Sans rendez-vous préalable, l'accès sera refusé.**



Volume limité à 3m3



Coronavirus : ce qu'il faut savoir et quel comportement adopter ?

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Se saluer, ne pas se serrer la main et éviter les embrassades.



CORONAVIRUS Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

· Par la projection de gouttelettes

· Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre ————
Fatigue ————
Toux et maux de gorge ————
Gêne respiratoire ————
Maux de tête ————
Courbatures ————

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

Reprise des ateliers numériques Vaison Ventoux



C'est la rentrée pour les Espaces Multimédia qui reprennent leurs ateliers dès le lundi 31 août.

-Protocole sanitaire oblige, des mesures strictes ont été adoptées pour accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions : ateliers réduits à une heure, groupes limités à six personnes devant obligatoirement se présenter munis d'un masque, distanciation, sens de circulation et lavage des mains avant et après manipulation. Le matériel sera nettoyé et les locaux aérés pendant quinze minutes entre deux ateliers. La grande majorité des stagiaires qui ont dû s'interrompre en mars pour cause de confinement ont bien accueilli cette nouvelle et manifesté leur impatience de reprendre leur formation.

-La permanence du mardi après-midi consacrée à l'aide aux démarches administratives reprend le 1^{er} septembre, avec une nouveauté : la possibilité d'être reçu sur rendez-vous en matinée du lundi au vendredi.

-Les « ateliers du lundi », la formule qui permet de réviser ou de voir autre chose seront consacrés en septembre aux sujets dont le confinement a révélé l'utilité :

- Vendre sur Internet et acheter d'occasion (le 21),
 - Rester en contact avec ses proches (le 28).
- Et toujours les ateliers « tablette », le jeudi de 15h15 à 16h15, et « smartphone », le vendredi de 16h à 17H. C'est aussi le bon moment pour la reprise des inscriptions, pour cette rentrée dans la limite des places disponibles ou pour la prochaine session : demander Séverine ou Paul.

04 90 36 16 29 ou 06 84 05 83 98.

Avis d'enquête publique

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Vaison Ventoux



Par arrêté du 28 août 2020, le Président de la Communauté de communes Vaison Ventoux a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions relatives à la révision du SCOT Vaison Ventoux arrêté par le Conseil communautaire le 27 novembre 2019. Cette enquête se déroulera du lundi 21 septembre à 9h00 jusqu'au mardi 20 octobre à 17h00. Aux termes de l'enquête, la communauté de communes se prononcera sur l'approbation du Scot. Par décision du Tribunal administratif de Nîmes n°E20000010/84 en date du 20/02/2020, décision modificative du 17/08/2020, a été désignée la commission d'enquête comme suit : Michel MORIN, Président. Marie-Christine LAMBERT, Membre titulaire. Bruno ESPIEUX, Membre titulaire. Le dossier d'enquête est constitué notamment de l'évaluation environnementale et de l'avis de l'autorité environnementale. Lieux d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête (format papier) peut être consulté : Au siège de l'enquête publique, Communauté de communes Vaison Ventoux, 375 Avenue Gabriel Péri-CS 50090 - 84110 Vaison-la-Romaine, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Dans les mairies des 19 communes incluses dans le périmètre de la communauté de communes, aux horaires habituels d'ouverture au public .

Le dossier peut également être consulté : En ligne sur le site www.enquete-publique.vaison-ventoux.fr
Sur un poste informatique mis à disposition au siège de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur recevra le public selon les modalités suivantes :

- Mairie du Crestet, Les Condamines, 84110 CRESTET, vendredi 16 octobre 2020, de 9h à 12h
- Mairie d'Entrechaux, 1 place Paul Guintrand, 84340 ENTRECHAUX, mercredi 30 septembre 2020, de 14h à 17h, mercredi 07 octobre 2020, de 14h à 17h
- Mairie de Faucon, Rue du Maquis, 84110 FAUCON, mercredi 30 septembre 2020, de 9h à 12h
- Mairie de Mollans-sur-Ouvèze, Rue Porte Major, 26170 MOLLANS-SUR-OUVEZE, mercredi 23 septembre 2020, de 9h à 12h, samedi 10 octobre 2020, de 9h à 12h
- Mairie de Puyméras, 6 place de la mairie, 84110 PUYMERAS, lundi 21 septembre 2020, de 9h à 12h
- Mairie de Rasteau, 2 rue des écoles, 84110 RASTEAU, mercredi 23 septembre 2020, de 9h à 12h
- Mairie de Roaix, 617 route des Princes d'Orange, 84110 ROAIX, mercredi 23 septembre 2020, de 14h à 17h
- Mairie de Sablet, 38 route d'Orange, 84110 SABLET, mercredi 30 septembre 2020, de 9h à 12h, vendredi 16 octobre 2020, de 9h à 12h
- Mairie de Saint-Léger du Ventoux, Le village, 84390 St-LEGER-DU-VENTOUX, jeudi 01 octobre 2020, de 9h à 12h
- **Mairie de Saint-Marcellin-les-Vaison, 38 rue Magdeleine, 84110 St-MARCELLIN-LES-VAISON, lundi 28 septembre 2020, de 9h à 12h**
- Mairie de Saint-Romain-en-Viennois, 5 impasses de la mairie, 84110 St-ROMAIN-EN-VIENNOIS, lundi 28 septembre 2020, de 14h à 17h, mardi 06 octobre 2020, de 9h à 12h
- Mairie de Saint-Roman-de-Malegarde, Place de Verdun, 84290 ST ROMAN DE MALEGARDE, lundi 21 septembre 2020, de 9h à 12h
- Mairie de Savoillans, Le village, 84390 SAVOILLANS, jeudi 01 octobre 2020, de 14h à 16h30
- Mairie de Séguret, 579 B route Claude Faraud, 84110 SEGURET, mercredi 30 septembre 2020, de 14h à 17h, vendredi 16 octobre 2020, de 14h à 17h
- CC Vaison Ventoux, Vaison-la-Romaine, 375 avenue Gabriel Peri, 84110 VAISON-LA-ROMAINE, lundi 21 septembre 2020, de 14h à 17h, mardi 06 octobre 2020, de 14h à 17h, mercredi 07 octobre 2020, de 9h à 12h, vendredi 16 octobre 2020, de 14h à 17h
- Mairie de Villedieu, Place de la Libération, 84110 VILLEDIEU, jeudi 08 octobre 2020, de 14h à 17h, mardi 20 octobre 2020, de 13h à 16h

Les observations du public seront recueillies de la manière suivante :

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet dans les mairies de chacune des 19 communes, membres de la communauté de communes Vaison Ventoux, ainsi qu'au siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Elles peuvent également être adressées par voie postale à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête, au siège de la Communauté de communes Vaison Ventoux, 375 avenue Gabriel Péri, CS 50090, 84110 Vaison-la-Romaine. Elles peuvent enfin être consignées par mail à enquete-publique@vaison-ventoux.fr

Déploiement du très haut débit

Vaison Ventoux, précurseur en Vaucluse

Avec l'équipement de Vaison-la-Romaine, c'est donc sur le territoire Vaison Ventoux que se trouve la première commune du Vaucluse à être intégralement raccordée au Très Haut Débit grâce à la volonté publique. En pilotant ce programme, le Département, et son délégataire Vaucluse Numérique, ont en effet pris le relais des investisseurs privés qui ne se sont pas engagés sur ce territoire rural. Une satisfaction pour l'intercommunalité Vaison Ventoux qui mène une politique volontariste en faveur du développement numérique.

L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire Vaison Ventoux et ses 19 communes d'ici 2021, à travers un second plan départemental.

Un investissement de taille.

Le Premier plan de déploiement du Très Haut Débit, piloté et financé par le Département de Vaucluse et Vaucluse Numérique, est soutenu par l'Europe, l'État, la Région et la Communauté de communes Vaison Ventoux. L'intercommunalité avait déjà investi près de 150 000€ pour le déploiement de la fibre sur la première moitié de Vaison-la-Romaine. Sur le nouveau programme de travaux en cours (Vaison-la-Romaine, Crestet, Roaix et Séguret), qui représente plus de 5 millions d'euros, ce sont 520 000€ supplémentaires qui sont déployés par la communauté de communes.



La circulation sera alternée par des feux tricolores, chemin de la Tuilière,

Du 14 septembre au 19 octobre de 9h à 16h.

Les travaux permettront de bénéficier de la fibre optique prochainement.

Merci de votre compréhension !

JEUX

ÉCRIN DE CERISE LIEU DE CŪEIL-LETTE	PETIT POÈME BAGARRE DANS LE MILIEU	BANDA- GES DE ROUES AVIS	CÉLARIÉ, AU CINÉMA JOINT QUI NE CRAINT PAS LA CHALEUR	CYCLE DE CAM- PAGNE CRÉERA DES LIENS
SANS ARDEUR C'EST DU VENT	ARNAQUÉ FRANCHIR UN CAP	APRÈS RÉ BASSIN D'ÉCLUSE	IL TRANS- PORTE DES CITADINS	
ELLES SE TAM- PONNENT À LA FÊTE FORAINE	FRAISIER OU CLA- FOUTIS PLAT GREC	ADVER- SAIRE DE L'ÉTAT BON TRI- MESTRE		

4		7	1	3			
9	1						
6				4		9	
1	3						5
	9	8		2	7		
7				5	8	2	



Parking de l'école de l'Adret à St Marcellin, tous les jeudis, à partir de 18h00

Tél : 07 55 32 47 36

Présents : COLIN Corinne, BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, COLIN Hubert, COLIN Patrick, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric, REYNAUD Yohan.

Absente : Madame POYOL Julie

Pouvoir : Madame POYOL Julie à Monsieur MARCHWACKI Eric

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHWACKI Eric

Mme le Maire, C COLIN, ouvre la séance à 19H00.

1/ Installation du conseil municipal et élection du Maire :

Lecture du procès-verbal par la Présidente de séance, Mme COLIN C, nous pouvons procéder à l'élection du Maire. M. MARCHWACKI Eric est nommé secrétaire de séance.

Puis, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée comme le prévoit le Code Générale des Collectivités Territoriales (art L2122-8). Il a dénombré dix conseillers municipaux présents et a constaté que la condition de quorum est remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à l'élection du Maire. Le bureau est constitué de deux assesseurs Mme BARNOUIN Karina et M. COLIN Hubert.

Candidat au poste de Maire : M. RAINERI Gérard

Nombre de votants : 11 Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11 Majorité absolue : 06

M. RAINERI Gérard a obtenu onze voix. Il est élu Maire de St Marcellin-lès-Vaison, à l'unanimité.

2/ Création des postes d'adjoints :

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que cela puisse dépasser 30% de l'effectif du conseil, soit 03 postes. M. RAINERI Gérard propose 02 postes, comme l'ancienne mandature. Vote pour à l'unanimité.

3/ Election du 1^{er} adjoint :

Mme BARNOUIN Karina est candidate. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé au vote (bulletin secret). Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 11 Nombre de suffrages nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11 Majorité absolue : 06

Mme BARNOUIN Karina a obtenu onze voix. Elle est élue à 1ère adjointe à l'unanimité.

4/ Election du 2^{ème} adjoint :

Pour finir la séance, nous procédons à l'élection du 2^{ème} adjoint, mode de scrutin identique à celui du 1^{er} adjoint. M. MORALES David est candidat.

Nombre de votants : 11 Nombre de suffrages nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11 Majorité absolue : 06

M. MORALES David a obtenu onze voix. Il est élu 2^{ème} adjoint à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Présents : BARNOUIN Karina, POYOL Julie, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, COLIN Hubert, COLIN Patrick, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric, REYNAUD Yohan.

Absent : néant Pouvoir : néant Secrétaire de séance : Mme BARNOUIN Karina

M. le Maire, RAINERI Gérard, ouvre la séance à 19H00. Approbation du compte-rendu suite au Conseil Municipal du 26 mai 2020. Nomination de la secrétaire de séance, Mme BARNOUIN Karina, 1^{ère} adjointe.

1/ Indemnité des élus :

Dans les 03 mois suivant l'installation du Conseil Municipal, les élus délibèrent sur les indemnités. Les Maires perçoivent l'indemnité de fonction maximale sans qu'il soit nécessaire pour l'assemblée délibérante de se positionner. Pour les communes de moins de 500 habitants, le taux maximal est de 25.5% de l'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2020 soit 991.79€/mois.

Concernant les adjoints, le taux maximal est de 9.9% de l'indice 1027 brut soit 385.05€/mois. Après un tour de table, M. le Maire propose : 9% pour la 1^{ère} adjointe et 8.5% pour le 2^{ème} adjoint de l'indice brut 1027.

Vote pour 09 Abstentions : 02

2/ Les délégations du Conseil Municipal au Maire :

Le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses attributions au Maire (L.2122-22, article du Code Général des Collectivités Territoriales ((CGCT)). Pour des raisons d'ordre pratique, le Conseil Municipal ne peut régler dans le détail tous les problèmes de gestion. Les délégations facilitent et accélèrent la gestion de la commune. Elles sont des délégations de pouvoir et non de simples délégations de signature. Elle est accordée pour la durée du mandat, cependant, le Conseil Municipal peut toujours la retirer (L.2122-23).

Analyse détaillée des 29 délégations (L.2122-22 article du CGCT). Après débat, les délégations accordées à l'unanimité sont :

1/ Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2/ Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. Maintien de la gratuité des droits de voirie.

4/ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. A été retenu le montant de 5 000€ HT pour les marchés de travaux, service et fournitures comme sous l'ancienne mandature. Montant de l'avenant : 20%.

5/ Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

6/ Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes.

7/ Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8/ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9/ Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni conditions, ni de charges.

12/ Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

14/ Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15/ Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le Conseil Municipal. Géographiquement, elle est accordée dans l'intégralité du territoire communal et pour tous projets dont le montant n'excède pas 100 000€.

16/ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants. Délégation générale pour ester en justice sur tous les domaines et juridictions.

17/ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000€ HT.

18/ Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (EPFL).

Le Maire souhaiterait pouvoir subdéléguer les compétences déléguées si nécessaire : Vote pour à l'unanimité

3/ Droit à la formation des élus :

Lecture faite par M. le Maire du projet de délibération concernant le droit à la formation. Il propose pour l'exercice 2020 de fixer les dépenses de formation à 2% (montant plancher) des indemnités de fonction allouées aux élus et les axes de formation seront : finances publiques, marchés publics, urbanisme. Vote pour à l'unanimité.

4/ Règlement intérieur : Lecture du projet. Le règlement fixe les modalités de fonctionnement du conseil comme le prévoit le Code Générale des Collectivités Territoriales. Vote pour à l'unanimité.

5/ Les commissions municipales :

Les travaux du Conseil Municipal ne résultent pas seulement des réunions en séance plénière, mais également des commissions où une bonne part du travail d'étude de projets et de préparation des délibérations sont réalisées. Elles n'ont en aucun cas un rôle décisionnaire, uniquement consultatif. Article L.2121-22 du CGCT précise que le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises aux élus soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Composées par les élus, le Maire est président de droit et lors de la 1^{ère} convocation des membres dans les 08 jours qui suivent leur nomination, la commission désignera le vice-président. Les commissions ne sont pas publiques et il n'y a pas de règle de quorum. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les membres des commissions, à main levée.

COMMISSIONS	ELUS
Finances	BARNOUIN Karina, MORALES David, COLIN Hubert, COLIN Patrick, DUTFOY Guillaume
Urbanisme et environnement	BOLLE Erick, DUTFOY Guillaume, REYNAUD Yohan
Travaux, voirie, cimetièrre et assainissement	BARNOUIN Karina, ABELY Michel, COLIN Patrick, DUTFOY Guillaume, POYOL Julie, REYNAUD Yohan
Affaires scolaires	BARNOUIN Karina, COLIN Hubert, MARCHWACKI Eric
Manifestations culturelles et festivités	Tous les élus
Communication	BARNOUIN Karina, MORALES David, MARCHWACKI Eric, POYOL Julie
Défense et sécurité	BARNOUIN Karina, BOLLE Erick
Action sociale et sanitaire	BARNOUIN Karina, POYOL Julie

Vote pour à l'unanimité

6/ Instauration commissions obligatoires :

Commission de contrôle des listes électorales est composée d'un conseiller pris dans l'ordre du tableau, au regard de ses fonctions professionnelles, M. MORALES David est élu à l'unanimité.

A cela s'ajoute un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire. Il revient au Maire de soumettre au préfet les noms des délégués. A présent, il s'agissait de Mme TAULIER Yvette (administration) et M. BOURIANNE André (Tribunal).

Commission d'Appel d'Offres (CAO) : C'est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics pour choisir le titulaire. Les seuils sont 5 350 000 € HT pour les travaux et de 214 000€ HT pour les fournitures. De manière facultative, elle peut être sollicitées pour donner son avis sur les procédures adaptées (en deçà des seuils cités). Elus à l'unanimité : Messieurs BOLLE E, COLIN H et MARCHWACKI E.

7/ Elections des délégués dans les organismes extérieurs :

Les délégués syndicaux sont les représentants des communes au sein des syndicats intercommunaux auxquels la commune est membre, qu'ils soient à vocation unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM).

Les délégués sont élus par le Conseil qui choisit ses délégués syndicaux uniquement parmi ses membres.

RAO Syndicat Mixte d'eau potable Rhône Ayges Ouvèze (2 titulaires 2 suppléants)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
RAINERI Gérard	MORALES David
COLIN Patrick	BARNOUIN Karina

SEV Syndicat mixte d'Energie Vauclusien (1 titulaire 1 suppléant)

TITULAIRE	SUPPLEANT
BOLLE Erick	RAINERI Gérard

Syndicat Mixte Forestier (1 titulaire 1 suppléant) et **Comité Communal des Feux de Forêt**

TITULAIRE	SUPPLEANT
ABELY Michel	DUTFOY Guillaume

Parc Naturel du Mont Ventoux (1 titulaire 2 suppléants)

TITULAIRE	SUPPLEANTS
ABELY Michel	MORALES David
— Néant	REYNAUD Yohan

Communes forestières du Vaucluse

TITULAIRE	SUPPLEANTS
ABELY Michel	RAINERI Gérard

Correspondant de l'association sur les thématiques et projets liés à la délégation

Elu délégué à	Nom
Forêt	Titulaire ABELY Michel Suppléant RAINERI Gérard
Urbanisme	
Bâtiments/patrimoine communal	
Sécurité et prévention des risques	

Fédération Française des Villes Oléicoles

Titulaire	COLIN Patrick
-----------	---------------

Vote pour à l'unanimité.

8/ Questions diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, COLIN Patrick, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric.
Pouvoir : Madame POYOL Julie à Monsieur MARCHWACKI Eric.
 Monsieur REYNAUD Yohan à Mme BARNOUIN Karina
Absent : Monsieur COLIN Hubert
Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

M. le Maire, Gérard RAINERI, ouvre la séance à 18H30. Approbation du compte-rendu de la séance du 02 juillet 2020.

1/ Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série 2 du Sénat du 27 septembre 2020 :

Est candidat en qualité de délégué : M RAINERI Gérard, Maire
 Sont candidats en qualité de suppléants : Mme BARNOUIN Karina et Messieurs MORALES David et MARCHWACKI.

Les articles L.288 et R.133 du code électoral prévoient que l'élection du délégué et des suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

M. RAINERI Gérard, Maire, est élu délégué : 10 voix pour
 Mme BARNOUIN Karina, M. MARCHWACKI Eric et MORALES David sont élus selon cet ordre : 10 voix pour.

2/ Budget communal et assainissement 2020 :

Fonctionnement commune	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportes		307 613.04
Operations de l'exercice	534 730.54	227 117.50
Totaux	534 730.54	534 730.54

Investissement commune	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportes	26 899.80	102 052.47
Operations de l'exercice	111 157.95	36 005.28
Totaux	138 057.75	138 057.75

Opérations retenues en investissement : Plan Local d'Urbanisme, aménagement de la chapelle, travaux divers école, aire de jeux, cantine, salle des archives, divers. Vote pour à l'unanimité.

Fonctionnement assainissement	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportes		2 112.11
Operations de l'exercice	14 694.23	12 582.12
Totaux	14 694.23	14 694.23

Investissement assainissement	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportes		16 946.61
Operations de l'exercice	31 202.61	14 256.00
Totaux	31 202.61	31 202.61

Vote pour à l'unanimité.

3/ Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

A l'issue des élections municipales, il convient de désigner les membres de ladite commission composée de 6 titulaires et 6 suppléants qui sera présidée par le Maire ou un adjoint. Cette commission est instaurée dans tous les communes et tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Il convient de proposer 24 personnes et les services fiscaux procéderont à leur nomination. Lecture des propositions. Vote pour à l'unanimité.

4/ Commission de contrôle chargé de la régularité des listes électorales :

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée comme suit :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau : M. BOLLE Erick
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet : Mme TAULIER Yvette est pressentie.
- Un délégué désigné par le tribunal de grande instance : M. BOURIANNE André est volontaire.

Vote pour à l'unanimité.

5/ Régie des recettes « divers » :

Il convient d'actualiser les prix des recettes suite à la création de la régie « produits divers » :

- Portage de repas confectionné par le CCAS de Vaison : 11€
- Location table et banc : 5€
- Location plateau et tréteaux : gratuit
- Location des chaises : 1€
- Copie A4 et A3 : gratuit dans la limite de 10 copies
- Repas lors manifestation adulte : 16 € enfant (- de 12 ans) : 7€ gratuite pour les moins de 5 ans
- Boisson (eau, sodas, café, verre de vin ou bière) : 2€
- Bouteille de vin lors du repas : 4€

6/ Questions diverses :

Décision du Maire : branchement au réseau d'assainissement du hangar agricole : 2 150€

« jeu de piste en Vaucluse » présentation de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.